

ETATS GÉNÉRAUX

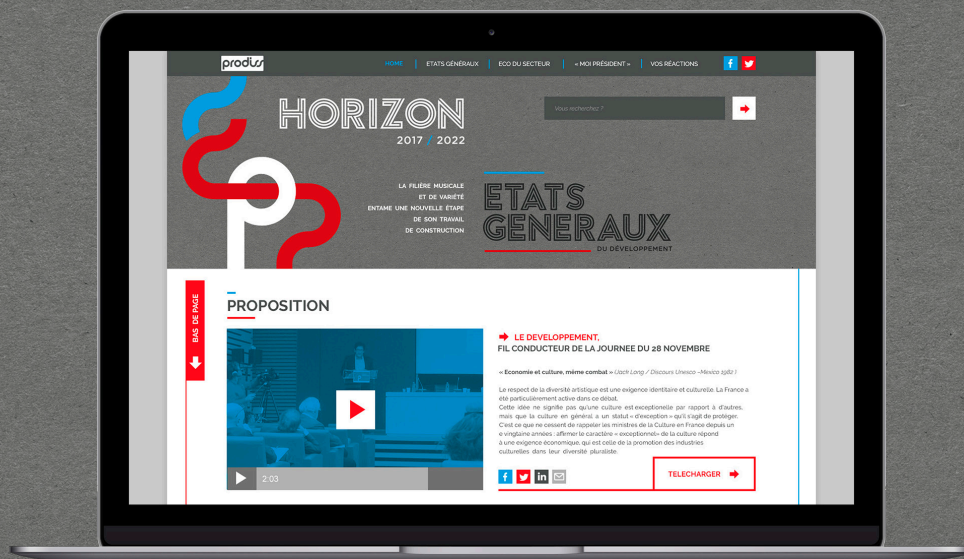
DU DÉVELOPPEMENT

CONSTATS ET AMBITIONS

28 NOVEMBRE 2016
ASSEMBLÉE NATIONALE

produs

SYNDICAT
NATIONAL
DU SPECTACLE
MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ



horizon2017-2022.prodiss.org

HORIZON

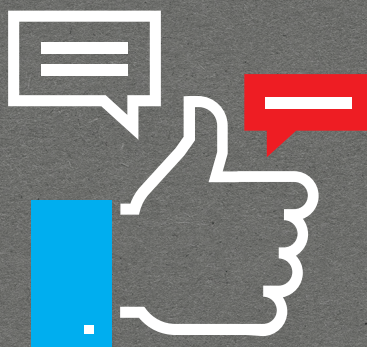
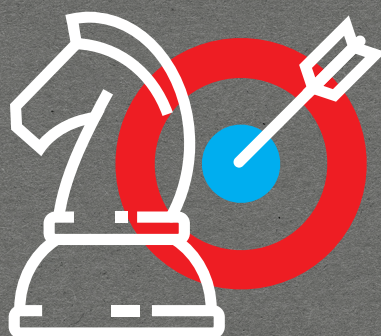
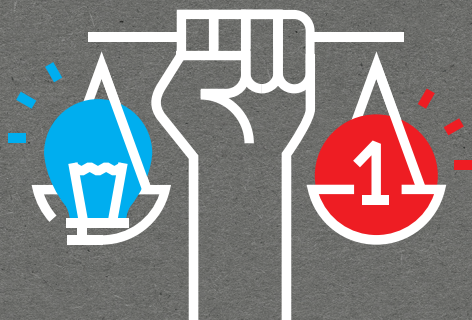
2017 / 2022

POUR QUE LA VOIX DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉ PORTE DANS LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE 2017!

Afin de construire des stratégies durables au profit du développement pour la création, la diversité de l'entrepreneuriat culturel, et l'ambition d'une politique culturelle renouvelée, le PRODISS lance le dispositif en ligne HORIZON2017-2022, plateforme d'échanges et d'idées.

Ce dispositif fait suite aux ÉTATS GÉNÉRAUX du développement artistique qui se sont déroulés le 28 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, et qui ont rassemblé les professionnels du spectacle. Au travers des témoignages des différents intervenants, les participants ont été invités à exprimer leurs opinions, leurs critiques, leurs problématiques... permettant ainsi de faire ressortir les lères pistes de réflexion pour établir des propositions.

Avec ce site et de nombreux projets, Le PRODISS s'engage pour que la voix des entrepreneurs de spectacle porte dans le débat politique et culturel, et sollicite l'ensemble des acteurs du spectacle vivant et de la musique qui souhaitent participer.



SOMMAIRE



01 / ÉDITO

02 / LE DÉVELOPPEMENT, FIL CONDUCTEUR

03 / RESTITUTION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

03.1 — GRAND TÉMOIN : Patrick Bloche

03.2 — GRAND TÉMOIN : Jean-Francois Marguerin

TABLE RONDE 01

03.3 — SPECTACLE ET CRÉATION : dialogue de la culture du développement

03.4 — GRAND TÉMOIN : Luc Ferry

TABLE RONDE 02

03.5 — DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET DIVERSITÉ : les clefs de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité française

03.6 — GRAND TÉMOIN : Laurent Petitgirard

TABLE RONDE 03

03.7 — HORIZON 2017 — 2022 : l'urgence d'une ambition

03.8 — GRAND TÉMOIN : Pascal Rogard



ÉDITO



Les États Généraux du développement, le 28 novembre 2016, à l'Assemblée nationale, organisés par le PRODISS, ont pour objectif de réunir les acteurs de la culture dont le spectacle vivant, la musique, en étendant les réflexions et constats partagés au cinéma, à l'art, la photographie, entre autres. Les États Généraux visent à construire des stratégies durables au profit du développement pour la création, la diversité de l'entrepreneuriat culturel, et l'ambition d'une politique culturelle renouvelée.



Un état des lieux est urgent, il est nécessaire de s'adapter aux besoins actuels. La synergie entre les différents acteurs de la culture est encore insuffisante, alors qu'il est important de regrouper tous les acteurs : artistes, entrepreneurs de spectacles, producteurs phonographiques, organisations professionnelles représentatives... et d'avoir un lieu de réunion pour effectuer un bilan.

Les Etats Généraux du développement créent les conditions d'une réflexion autour du développement artistique et des entreprises, de la transformation induite par les ruptures telles le numérique, dans un contexte global de volonté de refondre notamment les outils du spectacle, voire de la filière musicale à l'échelle nationale comme internationale. D'autres passerelles, transdisciplinaires, se construisent également, elles doivent être soutenues, renforcées.

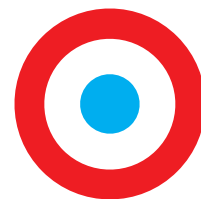
- ◆ *Comment s'adapter et rebondir ?*
- ◆ *Comment ré-inventer, à la fois, l'économie de la culture, et une politique ambitieuse pensée autrement ?*
- ◆ *Avoir une vision politique de la culture en 2016, est-ce seulement gérer, financer, co-financer ?*
- ◆ *Est-ce encore rêver ?*
- ◆ *Imaginer librement ?*

Curieusement, la puissance de la musique, de la scène, au service du collectif demeure inaudible dans les propositions des nombreux candidats à l'élection présidentielle, quand bien même la musique, le spectacle vivant, n'ont jamais été aussi présents (festivals, salles de spectacles... ou sur nos téléphones portables).

ÉTATS GÉNÉRAUX

DU DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT, FIL CONDUCTEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX



« *Économie et culture, même combat* »

(Jack Lang / Discours Unesco – Mexico 1982)

Le respect de la diversité artistique est une exigence identitaire et culturelle. La France a été particulièrement active dans ce débat. Cette idée ne signifie pas qu'une culture est exceptionnelle par rapport à d'autres, mais que la culture en général a un statut « d'exception » qu'il s'agit de protéger. C'est ce que ne cessent de rappeler les ministres de la Culture en France depuis une vingtaine d'années : affirmer le caractère « exceptionnel » de la culture répond à une exigence économique, qui est celle de la promotion des industries culturelles dans leur diversité pluraliste associée à l'importance des activités culturelles comme facteurs de développement économique et de diversité.

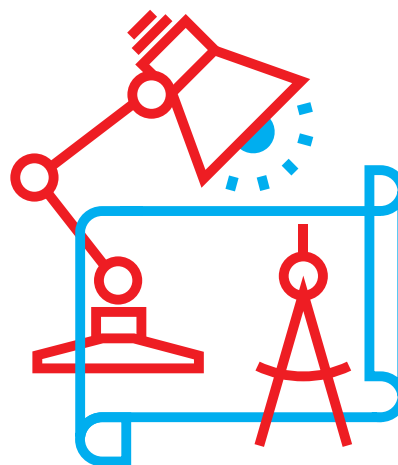


« *Sans la création, les autres acteurs n'existent pas* ».

(Laurent Petitgirard / Etats généraux PRODISS – Avignon 2016)

L'artiste est au cœur des métiers autour de la création.

Pour l'ensemble des acteurs de la musique, du spectacle, et des formes d'art, tels les arts de la rue, le cinéma ou la photographie, le développement artistique nécessite un cadre constitué de conditions favorables (créatives, économiques, sociales). Pour le secteur du spectacle musical et de variété, Il s'agit en l'occurrence d'accompagner un projet artistique, de réfléchir aux modalités pour faire « avancer » le propos des artistes. L'artiste est au centre des préoccupations. Le développement n'est pas le privilège du producteur. Aux acteurs de s'inscrire aux côtés de l'artiste, de mettre des outils fiables à sa disposition, et de travailler avec des partenaires (salles, festivals, producteurs et éditeurs phonographiques, institutionnels, pouvoirs publics, régions etc.).



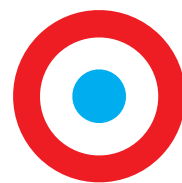


CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE



ÉTATS
GÉNÉRAUX
DU DÉVELOPPEMENT

RESTITUTION DES ÉTATS GÉNÉRAUX



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

■ GRAND TÉMOIN

PATRICK BLOCHE

Député de Paris, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée nationale

« Nous avons en ligne de mire un objectif central : le déflonnement du CNV »

I s'est passé beaucoup de choses ces derniers mois, ces dernières années. C'est un combat commun qui nous a mobilisé. Je vis la journée de réflexion que vous menez aujourd'hui comme l'idée de s'inscrire en perspective et de s'interroger par anticipation sur les défis nouveaux que nous aurons à relever. En ce qui concerne les politiques culturelles, comment peut-on aller plus loin, comment peut-on faire mieux ?

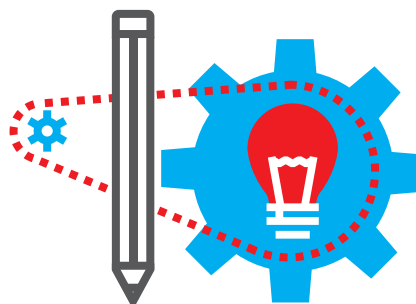
J'ai senti ces dernières années dans l'hémicycle de l'Assemblée, que la culture n'était pas vécue seulement comme une dépense publique, mais comme un élément majeur, à la fois en terme de croissance et en terme d'emploi. Je me félicite que nous terminions cette séquence avec l'accord historique intervenu en avril dernier, pour pérenniser l'intermittence du spectacle qui permet pour l'emploi culturel, de bénéficier d'une garantie déterminante.

Notre combat ne doit pas être seulement vécu comme une résistance. Notamment face au choc de la transition numérique. Aujourd'hui nous n'en sommes plus à essayer de construire des digues, à mener des batailles de retardement. Nous sommes au contraire dans une démarche volontairement offensive, qui prend en compte une révolution technologique incontournable, et qui essaye d'en titrer le meilleur.

Plus que jamais nous devons défendre l'exception culturelle. Pour que le droit d'auteur et les droits voisins, soient protégés, défendus, étendus parfois, et par là même, que soit préservé le financement de la création, qui joue un rôle déterminant dans notre pays.

J'ai souvent utilisé le fameux rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) et de l'Inspection Générale des Finances (IGF), pour prouver dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, que la culture est productrice de croissance et

d'emploi. Je n'en n'ai pas abusé, je ne souhaite pas que la culture ne soit vue qu'à travers le prisme de l'économie économique, quand il s'agit avant tout de création.

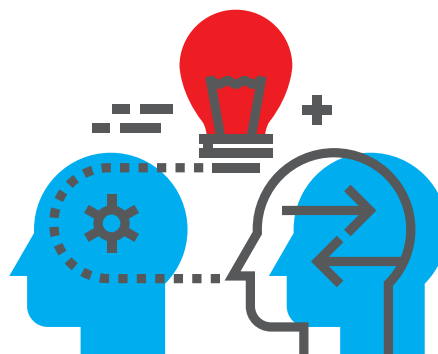


Le développement culturel doit s'exercer sur tous les territoires, c'est un enjeu majeur, qui nous rappelle la belle promesse républicaine d'égalité, et évidemment une culture par tous et pour tous.

Le crédit d'impôt amènera je l'espère, à la filière du spectacle musical et de variété, la même énergie, les mêmes capacités d'embauche, qu'il l'a fait pour l'industrie du cinéma.

La loi relative à la Liberté de création, a eu une vertu, celle de rassembler acteurs privés et acteurs publics. Nous défendons ensemble des objectifs d'intérêt général.

En ces temps troublés, ayons plus que jamais à l'esprit, qu'il faut dans un pays comme la France, des acteurs culturels forts, pour qu'ensemble nous puissions faire société et mieux vivre ensemble. »



▲ GRAND TÉMOIN

JEAN-FRANÇOIS MARGUERIN

Expert en matière de politique culturelle et enjeux liés à la Création

Jean-François Marguerin a travaillé avec le PRODISS dans l'objectif qu'une meilleure prise en compte soit effective, par les pouvoirs publics, des réalités de la production de spectacles musicaux et de variétés, et les évolutions qu'elle connaît tandis que la filière musicale est en pleine recomposition. Ses réflexions mettent en évidence des convergences nouvelles d'intérêts entre composantes du spectacle vivant résultant de la concomitance entre crise du financement public de la culture et crise de l'industrie du phonogramme.

Ses constats aboutissent à une proposition opérationnelle forte, la création d'un établissement public fédérateur doté de ressources nouvelles, capable, comme c'est le cas dans le champ du cinéma et de l'image animée, de protéger et d'accroître, par ses interventions sous forme de subventions ou d'avances remboursables, la diversité des propositions artistiques, la vitalité de la création artistique, leur exposition devant des publics renouvelés.

Propos

Le rôle des pouvoirs publics est de se porter garants de la diversité

La question est celle, essentielle, de la préservation et de l'accroissement de la diversité des esthétiques, des artistes, des genres, des formes. Le rôle des pouvoirs public est de se porter garant de cette diversité. De permettre à l'Art d'advenir en avance, en décalage, en résistance aux tendances du marché, à l'exposition médiatique ou à un goût majoritaire du public. Le premier objectif du Projet de Loi de Finance 2016, s'agissant du programme Création présenté aux députés est : « inciter à l'innovation et à la diversité de la création ».

Aujourd'hui l'action publique ne dispose plus de capacités budgétaires suffisantes pour mener son action de régulation. En cause, la volonté de contenir la dépense publique, le respect des critères européens, ou - phénomène récent et plus inquiétant - le désengagement décomplexé d'élus de

collectivités territoriales. Lorsque l'on étudie les projets de Loi de Finance des dix dernières années, on constate que globalement, les crédits d'intervention, c'est à dire les crédits mis à disposition du spectacle vivant, ont été constants entre 2006 et 2015. La question de la préservation des moyens a donc bien été assurée. Mais le périmètre de l'existence des besoins lui, n'a fait que progresser. De nouveaux secteurs artistiques ont frappé à la porte : les arts de la rue, les arts du cirque ; le nombre de scènes des musiques actuelles a augmenté... Il y a de plus en plus de solliciteurs autour d'un même gâteau.

Par ailleurs, notre modèle de politique artistique et culturelle, est soumis à la règle inéluctable de la progression des coûts. En permanence, les charges de fonctionnement et les dépenses obligatoires, grignotent le disponible artistique. Un grignotage d'ordre structurel mais aussi conjoncturel, comme en témoignent actuellement les frais liés à la sécurité dans les établissements ouverts au public.

L'objectif de préservation des moyens ne répond pas à la nécessité des besoins, il faut donc réviser le logiciel.

Il en résulte de vives tensions dans les conditions de production des œuvres. Un impact bien réel sur la diversité des artistes et des esthétiques, dès lors que des établissements sont de plus en plus dépendants budgétairement de leurs recettes propres et donc de moins en moins enclins à prendre des risques qui vont à l'encontre du goût majoritaire de leur public.

Pour le spectacle vivant musical, la fin du « Tour support » assuré par les producteurs de phonogrammes, la fin de la rémunération des producteurs et des artistes via les droits de diffusion de la musique enregistrée, sont un phénomène immense dont nous n'avons pas encore mesuré l'ensemble des impacts et des effets. Il met le spectacle vivant au cœur de

l'économie musicale dite de variété. Les risques sont assumés par le seul producteur, pour qui une prise de risque artistique, égale une prise de risque économique considérablement accrue. Là encore, la diminution de la diversité menace, quand dans le même temps, pour des raisons d'audience, les radios exposent de moins en moins d'artistes différents. Cette bataille pour la diversité, le secteur subventionné et le secteur privé l'ont en commun. Bien évidemment les pouvoirs publics doivent être le garant de ce gain démocratique.

Ne nous laissons pas abuser par le « Do It Yourself ». Il y a une fascination, du système court que représente internet, d'une liberté d'expression, d'une facilitation indéniable. Mais la défense des artistes, leur promotion et leur reconnaissance dans l'espace public, ce n'est pas la technologie qui l'assure, c'est votre travail, celui des professionnels qui se battent.

Appelons-en à ce que demain, les pouvoirs publics soient en capacité de répondre avec autant d'énergie, autant d'audace, aux défis qui se présentent à nous. Qu'ils remettent au cœur même des priorités des politiques publiques, l'action publique en faveur de la culture.

Réactions

Philippe Chapelon

Délégué Général du Syndicat National des entrepreneurs de spectacle

La diffusion et la production sont consubstantielles du spectacle vivant. Il est extrêmement important que la diffusion, notamment par rapport à l'emploi, soit défendue. Bien évidemment la création est très importante. Mais quand des équipes travaillent plus d'un an pour créer un spectacle, si ce spectacle n'est diffusé que cinq dates, c'est une catastrophe pour l'emploi. Le spectacle vivant c'est 9000 entreprises du secteur privé et 8000 entreprises du secteur public.

Depuis 20 ans, le secteur d'initiative privé s'est énormément développé, car l'Etat n'a plus les moyens d'une politique culturelle qui pourrait permettre à tous les artistes, à toutes les entreprises, à tous les personnes qui veulent travailler dans le spectacle, de vivre du spectacle. C'est donc l'initiative privée qui a pris le dessus dans certains domaines. Un diffuseur privé fait tourner les pièces de la Comédie française ? Nous disons que les deux secteurs, publics et privés ont besoin de travailler ensemble. Nous sommes là pour travailler de manière constructive.

Marc Slyper

Musicien et secrétaire général du SNAM-CGT

En 1986 les caisses sociales du spectacles reconnaissaient 6500 musiciens adhérents, en 2003 ils étaient 27000. Nous avons donc connu un énorme essor d'artistes interprètes de la musique, qui décident de vivre de leur métier. Cette avancée considérable s'est faite à travers le doublement du budget de la culture, l'explosion de la demande, l'explosion de l'offre. Malgré l'explosion de l'offre, il y a plus d'artistes interprètes qui essaient de vivre de leur métier que d'offres de spectacles.

Les carrières artistiques ont des hauts et des bas. Des dizaines de milliers d'artistes interprètes, sont dans un artisanat forcené pour pouvoir s'en sortir. Aujourd'hui les réponses du secteur privé, du secteur public, du service public, ou du financement public, appréhendent très difficilement cette réalité.



● TABLE RONDE 1

SPECTACLE ET CRÉATION : DIALOGUE DE LA CULTURE DU DÉVELOPPEMENT

La culture est un défi essentiel. Les 4 intervenants de cette table-ronde sont acteurs et parties prenantes de la promotion de la dynamique artistique et culturelle plurielle. La création culturelle et artistique peut-elle être le moteur de la renaissance économique ? Comment appréhender la place de l'artiste au regard des difficultés rencontrées pour soutenir la création artistique et sa diffusion ?

INTERVENANTS :

Sébastien Zamora

Entrepreneur de spectacles (Zamora Productions)

Jean-Marie Songy

Directeur de festival (Festival d'Aurillac)

Fabienne Servan-Schreiber

Productrice de cinéma (ciné tv)

Adélie Genestar de Ipanema

Directrice de la galerie Polka

Luc Gaurichon

Entrepreneur de Spectacles (Caramba spectacles) et Président (PRODISS)

Propos

« Comment introduire la notion d'altérité au sein de la production artistique, voire du public ? »

Luc Gaurichon

Entrepreneur de spectacles
(Caramba Spectacles et Président du ProdiSS)

« L'altérité, c'est la diversité de nos artistes. C'est aussi la diversité des publics qu'il s'agit de capter et de garder. »

Adélie Genestar De Ipanema

Directrice de la galerie Polka

Chez Polka nous avons une galerie, un magazine, des sites internet, des outils importants de distribution et de promotion. Notre but est de faire rayonner la photographie et tout ce qu'elle offre comme possibilités. Aujourd'hui la photographie est en pleine expansion, elle bouge, on intervient sur son procédé, on la projette... L'altérité réside dans la diversité de ses expressions. »

Jean-Marie Songy

Directeur de Festival (Festival d'Aurillac)

A Aurillac, l'altérité nous sommes tombés dedans naturellement. En tant que festival de théâtre de rue, nous sommes dans l'espace public ouvert, accessible à tous. C'est un espace commun, partagé, où la population est très diversifiée. On peut croiser son patron en short sur une place publique, qui regarde le même spectacle que nous. La diversité, le décloisonnement, c'est peut-être déjà une vieille idée. Dans l'art, dans l'acte artistique il n'y a pas de cloison. Chaque artiste a envie de partager son espace, ne serait-ce qu'avec le public. Ce sont les artistes qui déclenchent cette force de la différence. Par ailleurs, nos partenaires principaux sont des élus locaux qui prennent en compte une chose essentielle : comment la population locale reçoit, écoute, l'art.

« Quel est votre rapport aux pouvoirs publics ? »

Jean-Marie Songy

Directeur de Festival (Festival d'Aurillac)

Cette année, le dispositif de sécurité nous a coûté 250 000 €

Nous ne ressentons pas pour l'instant de chute réelle des moyens. Est-ce un effet populiste ? Je ne l'espère pas. Nos actions artistiques sont efficaces et déclenchent de grandes marées humaines autrefois elles étaient source de satisfaction, aujourd'hui elles sont source d'anxiété pour les élus.

Mais nous avons des réponses et nous sommes optimistes sur le fait qu'il faut continuer à aller dans l'espace public, dont font aussi partie les salles de spectacle. Nous n'avons pas de rupture entre le dehors et le dedans. Le festival d'Aurillac avec son succès public a eu la capacité grâce au soutien des institutions culturelles, de monter un lieu de création : le Parapluie. C'est un Centre National des Arts de la Rue (CNAR) et je veille à en protéger les moyens. On pourrait en effet être tenté avec la réduction de la marge artistique, de vouloir privilégier le festival au détriment du lieu de création.

Le danger des fonds public du ministère de la Culture, c'est qu'ils arrivent en masse. Ils ne sont plus découpés en aide à la création, à la diffusion, au fonctionnement... Nous recevons une enveloppe globale. Si nous ne voulons pas voir les fonds dédiés à la création et à la recherche engloutis dans la pure diffusion, notre cahier des charges doit être bien précis. Nous créons une économie qui nous échappe mais qui revitalise nos territoires.

La Région Auvergne, a fait une étude précise sur l'impact du festival sur l'économie locale. Cet impact économique s'établissait à 2 M€ nets, là où nous coûtons, localement, 1,2 M€. La région est donc bénéficiaire. Les saltimbanques rapportent de l'argent ! Nous ne savons pas où nous allons avec les moyens supplémentaires nécessaires pour «sur-sécuriser» les espaces. Cette année, le dispositif de sécurité nous a coûté 250 000 €, soit une somme équivalente à celle des cachets que nous versons aux artistes pendant le festival. À date, nous n'avons pas ces 250 000 € pour 2017. Nous travaillons avec le député Patrick Bloche, qui a défendu auprès de l'Assemblée Nationale au printemps dernier, l'idée d'un 1% Travaux Publics, pour le différencier du 1% Artistique. Cette proposition a été entendue. Sur la multiplicité des financements possibles, je pense qu'il est intéressant d'être inventif.

Luc Gaurichon

Entrepreneur de spectacles (Caramba Spectacles)
et Président du Prodis

« L'impact économique de nos spectacles est gigantesque »

Il ne faut surtout pas négliger le poids économique du secteur du spectacle vivant et de ses retombées en matière économiques. Ce qu'il faut dire à nos élus, ce n'est pas que notre secteur représente 1,5 Md€ de CA, mais qu'il pèse au minimum une dizaine de milliards d'euros ! L'impact économique de nos spectacles sur le tissu local en régions est gigantesque.

Sébastien Zamora

Entrepreneur de spectacles (Zamora Productions)

« Faire du développement est un vrai casse-tête »

Notre quotidien est d'accompagner les artistes et leur donner les moyens de créer. Nous sommes axés sur le développement et l'émergence de nouveaux projets. Nous sommes en quête d'équilibre financier. Faire du développement est devenu un vrai casse-tête. Les artistes ont besoin du soutien et de l'aide de l'Etat. L'arrivée du crédit d'impôts spectacle est une perspective d'oxygène à court ou moyen terme. Nous trouvons des solutions en travaillant en concertation avec l'édition, la production de phonogrammes, les entrepreneurs de spectacle, les managers d'artistes. L'équilibre financier est une nécessité. Mais au démarrage, la rentabilité est un frein à la création artistique.

Adélie Genestar De Ipanema

Directrice de la galerie Polka

« La France est un pays leader sur le marché de la photographie »

Le patrimoine photographique français s'est développé grâce à Napoléon III qui voyait l'intérêt de documenter le monde, et lançait des commandes incroyables. Aujourd'hui les commandes sont moins grandioses. Il nous faut voir les choses différemment. Nous avons créé Polka dans un contexte économique bouleversé pour la presse. Nous disposons d'une galerie, d'un magazine, de sites internet, d'outils de distribution et de promotion importants. Notre modèle économique repose sur le fait de présenter les photos en galerie, les vendre à des collectionneurs, à des institutions, à des foires, les photographes sont rémunérés sur ces ventes. Les photos paraissent ensuite dans le magazine. Enfin, le site internet et les réseaux sociaux prennent le relais pour continuer à diffuser les oeuvres.

« *Bouleversement de la donne par le numérique : a-t-on encore besoin des professionnels pour le développement des artistes?* »

Sébastien Zamora

Entrepreneur de spectacles (Zamora Productions)

« *Les professionnels aident l'artiste à développer une carrière sur du long terme* »

La technologie permet un contact direct avec le public, en revanche on ne peut pas se permettre de proposer quelque chose de médiocre, de non abouti. Il y faut creuser, aller le plus loin possible dans la création artistique, cela demande du temps et des moyens.

Notre problématique est de financer la création et le temps qui lui est nécessaire. Internet ne permet pas cela, à l'exception de quelques rares exemples de crowdfunding qui font rêver. Les professionnels sont nécessaires pour entourer l'artiste, l'aider à se projeter dans une carrière, développer des tournées à l'étranger, des collaborations artistiques...»

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

Luc Gaurichon

Entrepreneur de spectacles (Caramba Spectacles)
et Président du PRODISS

Nous sommes confrontés, lorsque nous travaillons avec des artistes émergents, à une précarité du relationnel entre artistes et producteurs, liés à l'absence de droits à long terme, comme il en existe dans le disque ou l'édition. Nos entreprises sont dépourvues de patrimoine. Elles doivent avant tout compter sur leur réactivité, leur savoir-faire et leur capacité à se remettre en question tous les jours.

Sébastien Zamora

Entrepreneur de spectacles (Zamora Productions)

Le développement c'est beaucoup d'investissement, beaucoup de travail et très peu de rentabilité. Comme l'a souligné Luc, le fait qu'il n'y ait pas de patrimoine, engendre un risque, celui de s'engager sur du long terme et que l'artiste nous quitte en cours de route pour rejoindre une plus grosse structure quand sa carrière décolle.

Au delà de la réalité économique, j'aimerais parler de la place qu'occupe la musique dans l'espace public, dans la vie des gens... Par l'émotion, la musique nous relie les uns aux autres. Les gouvernants devraient investir sur l'avenir du mieux vivre ensemble.

Réactions

Luc Gaurichon

Entrepreneur de spectacles (Caramba Spectacles)
et Président du PRODISS

« *Nos marges nettes sont de 2% que peut-on faire avec 2%* »

« *Les marges nettes de nos entreprises, celles qui nous permettent de réinvestir sont de l'ordre de 2%, que peut-on faire avec 2% ?* »

Le crédit d'impôt est là, le ProdiSS s'en réjouit. Il faut à présent aller un peu plus loin et faire bouger les critères. On dit que le spectacle vivant se porte bien ? Lorsqu'on voit, dans notre secteur, que 65 % de la billetterie est réalisée sur une vingtaine de projets, cela a de quoi nous inquiéter, surtout lorsqu'on sait que, parallèlement, il existe un millier de projets en développement ou installés. Il faut trouver des solutions pour améliorer la prise de risque sur le développement.



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

▲ GRAND TÉMOIN

LUC FERRY

Philosophe et ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Agrégé de philosophie et de sciences politiques, docteur d'État en sciences politiques, ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Luc Ferry témoigne sur le thème de Innovation et art : où va la culture démocratique ?

Quel parallélisme entre philosophie et musique ?

Comment résoudre la question de l'innovation, à la fois avancée et déstabilisatrice, comment être artiste dans un monde qui va de plus en plus vite ?

Dans le triptyque politique-artistes-public, quels sont les nouveaux rapports de force et interactions ?

Propos

« Nous sommes entrés dans un monde où l'art la culture et la marchandise sont inséparables »

Nous disposons d'une définition de l'art univoque, de Platon à Heidegger : l'œuvre d'art quelle qu'elle soit, est toujours l'incarnation de grandes idées dans un matériau sensible. L'histoire de l'art est traversée de quatre grandes époques. L'idée exprimée dans le monde Grec, dans les temples, la tragédie ou la mythologie grecque, est l'idée d'harmonie. L'idée d'harmonie domine tout. La mise en harmonie de soi avec l'harmonie du cosmos est primordiale.

La deuxième idée, dominera l'occident pendant des siècles : la représentation dans l'art, des splendeurs du divin. Une troisième période se dessinera au XVII^e siècle avec l'art hollandais.

Cet art va pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, représenter, non plus l'harmonie du cosmos, non plus les splendeurs du divin, mais la splendeur du petit humain anonyme. Vous et moi. Les fêtes de village. Les scènes de genre. Les décolletés de jeunes femmes qui servent de la bière ou du vin dans un cabaret. Scènes purement profanes.

C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que l'on a affaire à un art laïque. C'est la fin du théologico-esthétique. Dans le même temps, on invente la fin du théologico-politique. On sépare la loi des textes religieux. On fabrique la loi par des humains pour des humains. On fabrique l'art par des humains, pour des humains. On entre dans la modernité. La quatrième époque est celle de l'art contemporain. Ce que l'économiste Schumpeter va appeler « l'art capitaliste ». Pourquoi art capitaliste ?

Le capitalisme est une société dans laquelle l'innovation tire la croissance économique. C'est l'innovation qui nous oblige à acheter, c'est elle qui tire la croissance. C'est la logique des smartphones, des voitures, des ordinateurs... Soit que l'innovation renvoie l'ancien à la poubelle, soit que le nouveau nous tente parce qu'il est plus performant que l'ancien. La structure la plus profonde du capitalisme moderne, est la structure de la mode. La seule et unique finalité de la mode est de démoder.

Dans les sociétés traditionnelles, les sociétés de coutumes, dont la temporalité est orientée vers le respect du passé, la mode n'existe pas.

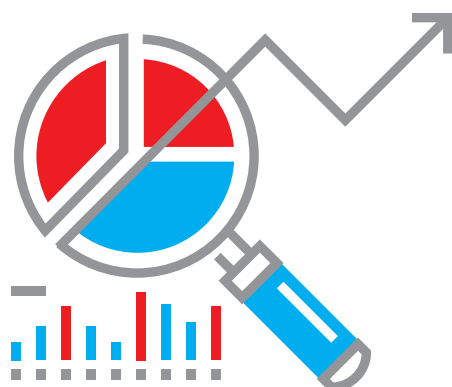
Le sari indien, le kimono japonais n'ont pas varié depuis des siècles voire des millénaires. À 2000 ans près, il est quasiment impossible de distinguer deux calligraphies chinoises. Le rôle de l'artiste n'est pas d'innover mais de transmettre la tradition à l'ensemble de la cité. De lui rendre visible les symboles religieux autour desquelles elle est organisée. Autrement dit, l'artiste ne doit pas inventer.

Avec la révolution française, nous basculons dans un monde où l'avenir définit l'idée de progrès et où l'innovation devient la règle absolue. Aussi bien dans l'art, que dans l'industrie. Nous entrons dans un monde de l'innovation permanente, où l'originalité devient un impératif pour l'artiste. C'est l'apparition inédite au XVIII^e siècle des théories du génie. Le génie

est celui qui invente quelque chose d'absolument neuf, de totalement singulier. C'est un impératif absolu. L'imitation est interdite. Dans les sociétés traditionnelles on peut dire que le plagiat est la règle obligatoire. Dans les sociétés modernes il tombe sous le coup de la loi.

Voilà pourquoi nous allons trouver une homologie parfaite entre œuvre d'art et marchandise.

Aujourd'hui dans l'art contemporain, lorsque Jeff Koons vend son « Dog Balloon » 54 millions de dollars, qui peut l'acheter ? Certainement pas le paysan ou l'ouvrier. C'est François Pinault, C'est Bernard Arnault, ce sont les banques Suisses. Le bohème et le bourgeois se sont réconciliés sous la figure tutélaire de l'innovation. C'est le phénomène majeur de toute l'histoire du XX^e siècle.



On a en vérité 3 conceptions de la culture aujourd'hui, qui coexistent dans nos sociétés capitalistes :

- ◆ Il y a le folklore, l'expression d'une particularité locale. D'une culture locale avec une histoire et une géographie particulières.
- ◆ Il y a l'inverse absolu : l'universel. Le produit standard. Les séries américaines, la collection Harlequin, des produits culturels fabriqués à partir de la logique de l'audimat.
- ◆ Les vraies œuvres d'art sont ce que les philosophes appellent « la singularité ». La rencontre de l'universel et du particulier. Les grandes œuvres ont à la fois une origine géographique et historique particulières, mais elles transforment le particulier en universel, elles s'adressent au monde entier. On va jouer Brahms ou Chopin aussi bien à Londres, qu'à New-York, Pékin ou Tokyo.

Aujourd'hui nous sommes en train de sortir de l'art contemporain. De la pure mise en scène de l'innovation, pour l'innovation. Cela se ressent particulièrement dans le domaine de la littérature où de grands écrivains tels Philip Roth ou Emmanuel Carrère écrivent de façon tout à fait contemporaine sans s'inscrire dans le Nouveau Roman. Nous sommes sorti de l'avant-gardisme et je pense que c'est la voie d'avenir.

L'idée que parce qu'un écrivain a du succès et vend ses œuvres est vulgaire ou nul, est une idée fausse. Platon et Hegel étaient extrêmement connus, ils vendaient leurs livres, avaient un public.

Il ne faut pas avoir peur d'avoir un public, nous rentrons à nouveau et c'est une bonne chose, dans l'idée qu'un artiste peut être à la fois génial et populaire. L'idéal pour un artiste, c'est l'autonomie. Si vous faites une œuvre singulière, où l'universel rencontre le particulier, elle se vendra d'elle-même.

Si j'étais ministre de la Culture j'investirai dans l'enseignement, dans l'éducation, dans les conservatoires, dans tout ce qui permet aux jeunes d'accéder véritablement à la culture, parce qu'on ne peut pas devenir un créateur si on est coupé du passé. Kandinsky était capable de peindre comme Monet ou Vermeer. Si on veut créer dans la beauté il faut avoir une profonde éducation

Saint Simon applique la notion d'avant-garde à l'art. Il dit que les artistes doivent montrer la voie à l'humanité. Les artistes nous disent le monde bien avant que le reste, y compris des élites politique, n'y arrive.

Qu'admire t-on dans la vie ? On admire des choses que l'on n'est pas capable de faire soi-même.

Il y a un rôle des élites. Ne les dégommons pas, arrêtons le populisme. »



● TABLE RONDE 2

DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET DIVERSITÉ: LES CLÉS DE L'EMPLOI, DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE

Confrontée comme tous les secteurs à de nombreuses ruptures, la musique et le spectacle doivent composer avec les particularités propres à la création : comment permettre à la filière de trouver de nouveaux relais de croissance, de renforcer son attractivité et préserver l'emploi ? Quels leviers envisager ? Comment permettre aux artistes, aux entreprises, de créer, produire, diffuser, dans les meilleures conditions ? Comment continuer à générer de l'emploi, à développer des talents en France, comme à l'étranger, et à évoluer conjointement avec l'innovation et les nouvelles technologies ?

INTERVENANTS :

Hervé Féron

Député de Meurthe-et-Moselle

Thierry Langlois

Entrepreneur de spectacles (UNI-T Production)

Malika Séguineau

Déléguée générale du PRODISS

Bertrand Burgalat

Producteur & Artiste (Tricatel)

Marc Slyper

Musicien et secrétaire général (SNAM-CGT)

Jean-Christophe Bourgeois

Editeur (Sony-ATV publishing)

Propos

Hervé Féron

Député de Meurthe-et-Moselle

« La filière musicale est mal organisée par rapport à celle du cinéma »

C'est la deuxième fois que je suis désigné rapporteur pour avis sur le budget de la culture. J'ai un parcours assez atypique : je n'ai pas passé mon bac, je suis devenu musicien puis comédien, j'ai donc été intermittent du spectacle, c'est assez rare pour un député. Devenir rapporteur c'est donc à la fois une fierté et une vraie mission.

J'ai émis un avis favorable sur le budget 2017. Pour le rapport thématique, je voulais trouver une entrée qui me permette de couvrir le sujet de la filière musicale dans son ensemble, du début à la fin. J'ai donc choisi un sujet très spécifique : le développement des artistes francophones émergents. J'ai conclu le rapport par 20 propositions. Ce qui n'est pas l'habitude, mais j'ai passé outre. Je voulais fournir quelque chose de concret.

J'ai communiqué quelques chiffres indicatifs à mes amis députés : La culture contribue 7 fois plus que l'industrie automobile au PIB français. La filière musicale représente 10% du chiffre d'affaire des industries culturelles et créatives, soit 8,6 milliards. Malgré la crise en 2013 les producteurs et éditeurs de musique ont été à l'origine de la création de 12.000 emplois supplémentaires...

Sur cette base, j'ai pu affirmer qu'il était important de conserver un certain nombre de spécificités constitutives de l'exception culturelle française, de les défendre et de leur donner les moyens de se développer. Je pense au droit d'auteur, au droit voisin, au régime de l'intermittence... Pour le CNV, j'ai proposé de déplaçonner la recette générée par la taxe spectacle. La ministre de la Culture s'y est engagée pour 2017, en accord avec le premier ministre. J'ai été moins chanceux avec les Scènes de Musiques Actuelles (SMAC), pour lesquelles



J'avais proposé de relever l'aide publique. Sur la question du crédit d'impôt élargi aux éditeurs de musique, la réponse négative qui m'a été fournie par la ministre de la Culture et de la Communication montre bien, malgré tout le respect que j'ai pour elle, qu'elle ne connaît pas le métier. Je reviendrai en deuxième lecture sur cette demande légitime et juste.

Concernant l'export, je me permets de vous le dire : la filière musicale est bien mal organisée par rapport à celle du cinéma ! Le cinéma a été malin et solidaire. De ce fait, vous êtes moins bien reconnus, et disposez de huit fois moins d'aides publiques alors que le secteur de la musique pèse deux fois plus économiquement. J'ai proposé d'augmenter les aides de façon paritaire pour le Bureau Export.

Dans les années à venir, il faudra continuer à se battre sur ces thématiques, en gardant à l'esprit le fait qu'il faut mieux vous organiser.

Bertrand Burgalat

Producteur, éditeur et artiste, fondateur de Tricatel, vice-président du Syndicat National de l'Édition Phonographique (SNEP)

« Le crédit d'impôt est vertueux on devrait l'étendre aux éditeurs »

Je suis à la fois musicien, éditeur et producteur. Jessaie d'avoir un regard empathique sur l'ensemble de la profession. Pour moi la musique n'est pas une exception mais un symptôme : dès les années 90, les musiciens ont été confrontés aux prémices de la désindustrialisation, avec la concurrence des orchestres de pays à moindre coût social.

Puis les producteurs ont dû affronter, seuls, les bouleversements induits par le numérique. Ceux qui nous accusaient de ne pas avoir su anticiper ce phénomène l'ont subi peu après, et y ont répondu par des plans sociaux bien plus brutaux, dans la presse notamment.

En 2015, c'est le spectacle vivant qui a dû affronter en première ligne les conséquences humaines et économiques des attentats. Lorsqu'on est en marge, comme nous, chez Tricatel, il faut être fidèle à ses convictions et à ses aspirations artistiques. De tout temps il y a toujours eu plus de disques qui avaient du mal à trouver leur public que de grands succès. Alors autant se démenner pour des artistes et des musiques que l'on aime. Dès qu'on a vu arriver le numérique et l'impact

qu'il allait avoir, nous avons deux solutions. Soit adopter des dispositifs de soutien comme ceux du théâtre subventionné, avec un saupoudrage de subventions et la part de subjectivité et souvent de connivence qu'elle suppose.

Soit le sponsoring et le fait du prince qu'il induit. J'ai toujours pensé qu'il fallait aller vers des mécanismes moins arbitraires.

Nous y sommes parvenus de deux façons : avec le crédit d'impôt ; et avec le streaming qui, même s'il n'avantage pas des structures artisanales comme les nôtres, a le mérite de rémunérer en fonction de l'écoute, avec une règle du jeu égale pour tous. J'étais très méfiant, au début, à l'égard du crédit d'impôt, car je craignais qu'il puisse être dévoyé. Finalement, il a été vertueux. Il a empêché le dumping social, puisque son accès est conditionné à un respect de la convention collective, et que son application répond à une prise de risque artistique.

Bien qu'elle représente beaucoup d'emplois indirects, l'industrie du disque génère relativement peu d'argent, mais elle en consomme également très peu. Dans un autre secteur, auquel je me suis intéressé, on voit qu'un groupe comme Sanofi a bénéficié en un an de 150 Millions de crédit d'impôt (soit dix fois l'ensemble des crédits d'impôts attribués à la musique). Cette société, qui réalise l'ensemble de ses profits grâce aux comptes publics, s'est servie pour réaliser un plan social et licencier 2 000 personnes. De notre côté, nous dépensons le crédit d'impôt avec parcimonie et bon escient, et je pense qu'on aurait tout intérêt à l'étendre aux éditeurs de musique. »

Malika Séguineau

Déléguée Générale du PRODISS

« Si nous voulons allonger les périodes travaillées, il faut lever certains freins »

Au PRODISS, nous réfléchissons à mettre en place un cadre favorable afin que nos entreprises puissent développer leurs projets artistiques dans de meilleures conditions et soient plus compétitives. Le crédit d'impôt est un dispositif qui y contribuera, c'est une victoire et je comprends parfaitement la demande des éditeurs, auxquels nous apportons notre soutien.

Nous commençons d'ores et déjà à travailler à l'optimisation du crédit d'impôt spectacle. Il devra évoluer avec le temps, comme ce fut le cas des autres crédits d'impôts culturels. Nous ferons de notre côté des études d'impact pour en mesu-

rer les effets sur l'emploi et le développement de l'activité. Nous travaillons également sur des dispositifs sociaux. On nous oppose souvent que, en raison de leur statut à part, les entreprises culturelles ne peuvent prétendre aux dispositifs de droit commun ouverts aux « autres » entreprises. C'est une erreur selon nous, nos entreprises sont des entreprises comme les autres avec leurs spécificités, comme chaque entreprise a les siennes.

Les entreprises du secteur culturel doivent donc pouvoir être intégrées aux dispositifs existants, sous réserve de quelques adaptations. C'est pourquoi le PRODISS sensibilise le ministère de la Culture, pour qu'il soit plus en amont sur ces dispositifs sociaux relevant de la compétence du ministère du Travail.

Un exemple récent : dans le pacte de responsabilité, la nouvelle réduction générale de cotisation patronale a été renforcée et elle est applicable, en principe, à toutes les entreprises ; toutefois, à ce jour, l'emploi artistique en est toujours exclu. Nous avons fait valoir ce point auprès du ministère de la Culture mais une fois que la loi est votée, il est toujours plus difficile de faire évoluer les dispositifs.

Dans le cadre des discussions sur l'emploi, pour sécuriser les producteurs de spectacles qui investissent sur la carrière des artistes en développement, nous avons travaillé sur un allongement du contrat de travail passé avec les artistes. On nous reproche en effet souvent de proposer seulement des contrats par date, de ne pas favoriser l'allongement des périodes travaillées. Nous avons donc mis en place un modèle de contrat de travail juridiquement valable contenant une clause d'exclusivité en contrepartie d'un engagement de dates minimum. Mais, en pratique, il est impossible de le mettre en œuvre pour les entreprises, en effet, on se heurte à un problème technique lié au régime de l'assurance-chômage : au moment du réexamen de ses droits par le Pôle emploi, un artiste ne doit pas être sous contrat de travail...

Dans le cadre de la négociation assurance chômage qui a abouti à l'accord du 28 avril 2016 sur les règles d'indemnisation issues des annexes 8 et 10, nous avons proposé une disposition visant à lever ce frein à l'emploi long. Nous étions d'accord entre partenaires sociaux, malheureusement la ministre du Travail ne l'a pas retenue car cette dérogation est du ressort de la loi. Si nous voulons allonger les périodes travaillées, il faut aujourd'hui lever certains freins et cela ne dépend pas seulement des entreprises.

Dernier point que je voudrais ajouter : la musique enregistrée bénéficie aujourd'hui d'une aide à l'innovation et à la transition numérique. Pourquoi ne pas envisager un dispositif identique pour le secteur spectacle vivant. Cela fait l'objet de nos réflexions au sein du Think Tank « Proscenium ».

Jean-Christophe Bourgeois

General manager de Sony/ATV Music Publishing France

« L'investissement c'est la croissance : les éditeurs doivent bénéficier d'un crédit d'impôt »

J'ai toujours été éditeur, et toujours été très perplexe devant la méconnaissance de notre métier. Même s'il est vrai que c'est un métier plus compliqué à appréhender que celui de la production phonographique ou de spectacles. Il est temps de prendre au sérieux les éditeurs, et les investissements qu'ils consentent. Les éditeurs investissent plus de 2,5 M€ par an sur les nouveaux talents. C'est important en valeur absolue et aussi en valeur relative, lorsqu'on connaît l'économie de l'édition.

Ces investissements sont également importants par leur temporalité : ils arrivent très tôt dans la chaîne de développement et ont un effet levier significatif. Si le travail est bien fait en amont, il permettra d'agréger des partenaires autour d'un projet, avec un socle en termes de visibilité qui les encouragera à investir davantage. Et l'investissement, c'est la croissance.

Ainsi, il est tout à fait anormal que nous soyons les seuls à ne pas bénéficier de crédit d'impôt dans cette filière, et que le rôle essentiel que nous tenons dans le développement, parce que nous prenons le risque très tôt, ne soit pas reconnu. Je commence à faire écouter, en ce moment, un nouvel artiste que je développe depuis deux ans. J'aimerais, en toute humilité, l'inscrire dans les pas d'un Francis Cabrel moderne. Si je vais voir un producteur phonographique en lui disant qu'on ne vendra pas un seul disque avant le troisième album, je n'ai aucune chance de le convaincre. Aujourd'hui, pour convaincre, nous arrivons avec des enregistrements finis, un écosystème en ligne convaincant par rapport au public qu'on pense pouvoir toucher, nous mettons en place des campagnes sur les réseaux sociaux, nous réalisons des vidéos... Tout cela a un coût. L'international est un vecteur de développement particulièrement important. Il existe une perméabilité à ce

qu'il se passe dans le monde, et à l'anglais qui, grâce à Internet, touche toutes classes de la population. Le niveau d'anglais moyen est plus élevé que celui de la génération précédente. Les jeunes baignent en temps réel dans une culture mondialisée. Le marché français s'étant réduit, il est devenu plus attractif d'investir les territoires étrangers pour se développer à l'international. Dans tous les styles, nous avons aujourd'hui des exemples d'artistes qui montrent qu'il est possible de se développer à l'étranger.

Au-delà du crédit d'impôt, il faut étudier la possibilité d'un soutien plus structuré sur l'export. La possibilité d'organiser des writing camp à visée internationale, comme cela existe en Finlande, est un exemple très concret qui ouvre des perspectives de croissance. Au préalable, il faut élever le niveau et former les auteurs pour qu'ils soient compétitifs à l'international. Si l'on envoie nos auteurs français à Los Angeles, sans formation ni aucune habitude, avec un rythme d'une ou deux chansons à écrire par jour, dans un environnement compétitif, ils ne seront pas au point. »



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

Marc Slyper

Musicien et secrétaire général du SNAM-CGT

« Un glissement catastrophique sur la prise en compte de l'emploi »

Nous sommes dans une filière musicale qui est en plein essor et génère des richesses énormes. Le problème, c'est que le partage des richesses s'est complètement modifié. Nous sommes confrontés à des monstres internationaux, les géants du Web (GAFA), les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), dont le métier est de faire entrer Internet partout et qui, dans la foulée, mettent à la disposition du public les œuvres artistiques dans leur grande diversité. Ce déplacement de valeur impacte la place de l'emploi et le partage de la valeur entre les employés, les employeurs et les pouvoirs publics.

Ce qui nous semble important, quant à la responsabilité des pouvoirs publics, au niveau national ou international, c'est la politique d'achat des œuvres et leur mise à disposition de tous les publics. À côté du marché, qui joue un rôle énorme et tire vers le haut un secteur, nous avons besoin d'investissements publics bien pensés. L'investissement public en matière de culture se résume-t-il au ministère de la Culture et de la Communication? Il y a là une incompréhension évidente. On voit apparaître un glissement catastrophique sur la prise en compte de l'emploi.

Le meilleur exemple est la manière dont le ministère de la Culture et le Gouvernement ont traité la question du Fonds culturel pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Il y a une responsabilité publique et économique à soutenir l'emploi, qui est indépendante de l'aide au projet artistique. Avoir placé le FONPEPS au sein du ministère de la Culture et pas au ministère du Travail est une erreur fondamentale. Idem pour le fonds d'aide à l'emploi GIP Cafés-Culture qui est financé par les collectivités territoriales. Nous nous battons pour que ce soient les budgets d'interventions économiques des collectivités qui soutiennent l'emploi, et pas les budgets culturels.

Dernière remarque : le régime d'assurance-chômage protège des salariés, artistes et techniciens, pendant une période de chômage. Ce n'est pas une subvention à la culture et aux artistes. Intermittent n'est pas un métier.

Thierry Langlois

Fondateur de Uni-T Production

« Il nous faut sans cesse renouveler nos catalogues »

Chez Uni-T, nous mettons beaucoup de moyens humains pour entourer les artistes, pour les accompagner techniquement et artistiquement.

Mais aussi pour les diffuser. Ce qui est le plus important chez nous, c'est la masse salariale. De ce point de vue, l'arrivée du crédit d'impôt stabilisera nos entreprises.

Le plus dur lorsqu'on lance un jeune artiste, c'est de le diffuser, et d'être confrontés aux programmeurs qui sont frileux à l'idée de prendre des risques. Ce qui peut aussi se comprendre, étant donné leurs contextes budgétaires. Il faut pouvoir travailler sur ce volet, pour favoriser la diffusion des artistes sur des lieux de petites jauges, et que les programmeurs de salles et de festivals puissent prendre plus de risques.

Contrairement à l'édition ou à la musique enregistrée, lorsqu'une tournée s'arrête, il n'y a plus de revenus. Voilà pourquoi il nous faut sans cesse renouveler nos catalogues d'artistes.

Malika Séguineau

Déléguée Générale du PRODISS

« Si nous voulons allonger les périodes travaillées, il faut lever certains freins »

Au ProdiSS, nous réfléchissons à mettre en place un cadre favorable afin que nos entreprises puissent développer plus de projets artistiques dans de meilleures conditions. Le crédit d'impôt est une vraie victoire et je comprends parfaitement la demande des éditeurs, auxquels nous apportons notre soutien.

Nous commençons d'ores et déjà à travailler à l'optimisation du crédit d'impôt spectacle. Il est normal qu'il puisse évoluer avec le temps, au fur et à mesure des besoins. Nous ferons des études d'impact pour en mesurer les effets bénéfiques. Nous travaillons à développer des dispositifs sociaux pour nos entreprises. Les entreprises culturelles ont un statut à part et ne peuvent prétendre à des dispositifs de droit commun,

appliqués à toutes les entreprises. C'est une erreur, nos entreprises sont de véritables entreprises, avec leurs spécificités. Ainsi, sous réserve de quelques adaptations, ces dispositifs pourraient tout à fait s'appliquer à nos entreprises. C'est pourquoi le ProdiSS travaille à sensibiliser le ministère de la Culture, pour qu'il soit plus en amont sur ces dispositifs sociaux, ces aides à l'emploi, qui nous le savons, sont plutôt de la compétence du ministère du Travail.

Par exemple, dans le pacte de responsabilité, la nouvelle réduction générale de cotisation patronale a été renforcée : elle est applicable à toutes les entreprises, mais pas à l'emploi artistique. Nous avons travaillé avec le ministère de la Culture pour revoir ce point, mais une fois que la loi était votée, c'était plus difficile.

Dans le cadre des discussions sur l'emploi, pour rendre nos entreprises plus compétitives, pour les sécuriser lorsqu'elles investissent sur des artistes en développement, nous avons travaillé sur un allongement du contrat de travail passé avec les artistes. On nous reproche souvent de rédiger des contrats par date, d'être incapables de faire des contrats longs. Or, le contrat long existe ; nous avons mis en place un modèle juridiquement valable. Mais, en pratique, il est impossible de le mettre en œuvre, puisque l'on se heurte à un problème technique du régime de l'assurance-chômage : lorsqu'un artiste veut faire réexaminer ses droits, il ne doit pas être sous contrat de travail.

Dans le cadre de la négociation assurance chômage que nous avons eu à vivre cette année, nous avons travaillé avec les organisations syndicales de salariés à une disposition qui lève ce frein à l'emploi long. Nous étions d'accord côté partenaires sociaux, malheureusement c'est du ressort de la loi.

Donc je le réitère, si nous voulons allonger les périodes travaillées, il faut lever certains freins.

Dernier point : la musique enregistrée bénéficie aujourd'hui d'une aide à l'innovation et à la transition numérique. Pourquoi ne pas envisager la même aide pour le secteur spectacle vivant. Cela fait l'objet de nos réflexions au sein du Think Tank Proscenium.»



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

▲ GRAND TÉMOIN

LAURENT PETITGIRARD

Compositeur, chef d'orchestre et vice-président de la Sacem

**« Une maison commune ?
J'y vois un atout extraordinaire
à condition de tenir
compte de nos différences »**

8 % des auteurs compositeurs, parmi ceux qui travaillent, peuvent vivre de leur art. Je viens du monde la musique classique, de la musique contemporaine qui fonctionne avec les subventions. Chez nos créateurs il y a une sorte de nostalgie du « trésor national vivant », à la japonaise.

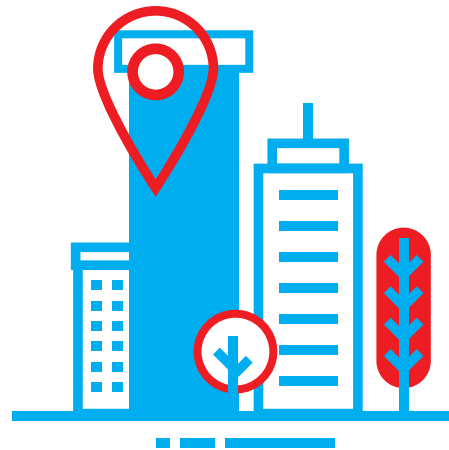
Or je m'interroge : L'artiste doit-il dorénavant s'autoproduire ? J'ai produit mes opéras c'est une folie absolue, je mettrais 20 ans à en rembourser les dettes, mais c'était essentiel pour moi. On ne peut pas demander ça à tout le monde.

Nous sommes dans une situation paradoxale : nous reconnaissons tous qu'il est nécessaire de donner aux créateurs, aux interprètes, les moyens de s'exprimer, de montrer leur travail. Dans le même temps on attend d'eux qu'ils initient la boucle. Jusqu'où est-il normal qu'un artiste soit obligé de prendre des risques, des risques financiers personnels pour exister ?

Le monde de la musique classique est subventionné à 80% pour son fonctionnement. Sa survie ne dépend pas de sa billetterie. Lorsque vous, entrepreneurs de spectacle privés, perdez 25% de votre public, c'est une telle catastrophe que vous êtes obligés de vous remettre fondamentalement en question.

Alors oui je pense foncièrement que les créateurs et les interprètes, ne peuvent plus attendre que la chance croise leur chemin. On le voit bien avec internet. 2 millions de vues sur YouTube vont rapporter 300 euros en droits d'auteur. La vraie force, c'est qu'avec 2 millions de vues, un groupe peut aller voir des majors et les mettre en concurrence de façon à faire monter les enchères.

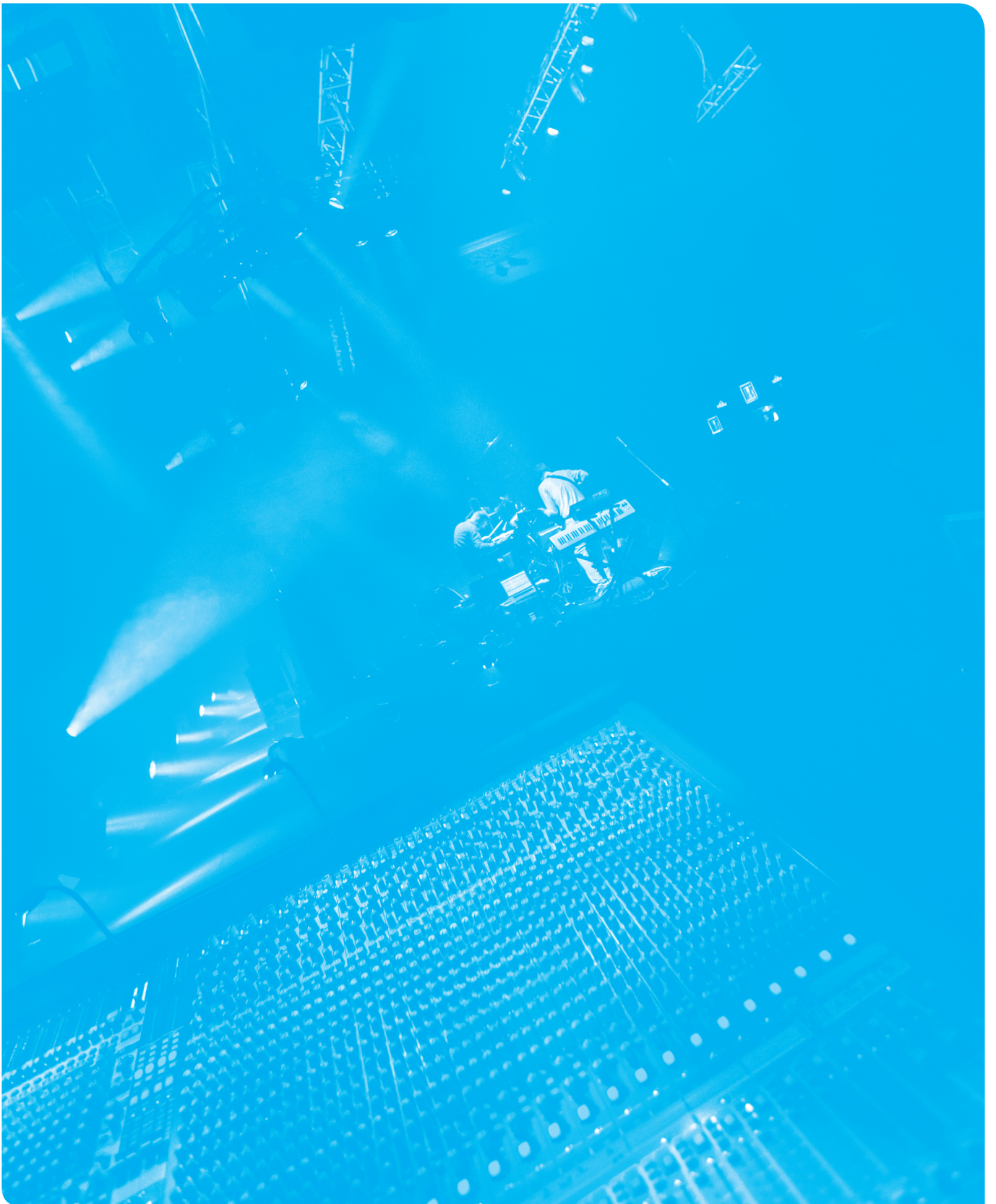
Il est des questions que la filière de la musique dans son ensemble, doit se poser. En mai 68 sur un mur du lycée Buffon était écrit : « De la musique avant toute chose » et en dessous quelqu'un avait ajouté : « et la bouffe alors ? ». À nos préoccupations, on oppose systématiquement la gravité de situations plus importantes. Un producteur de variétés sera considéré comme un commerçant, quand un producteur de cinéma sera vu comme un artiste.



Il nous faut redresser le torse et rappeler que tous les partenaires de cette filière sont des passionnés. Pourquoi un certain Pascal N. a-t-il été si respecté, alors qu'il représentait les plus grandes puissances de l'argent dans cette industrie ? Parce qu'il ne parlait que de musique. Soyons cohérent avec nos métiers, nous serons plus audibles.

Je comprends l'intérêt d'une maison commune, notamment pour interpellier les pouvoirs publics. J'y vois un atout extraordinaire. Mais nous devons impérativement tenir compte de nos différences de fonctionnement. Un opéra n'a pas les mêmes problématiques que le propriétaire d'une petite salle ou le producteur de spectacles d'un grand groupe de variétés.

La maison commune ne sera un succès que si on lui donne des objectifs et des limites. Il nous faut trouver l'angle d'attaque, le périmètre et avoir le courage d'exclure de ce périmètre certains domaines d'activités.



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

● TABLE RONDE 3

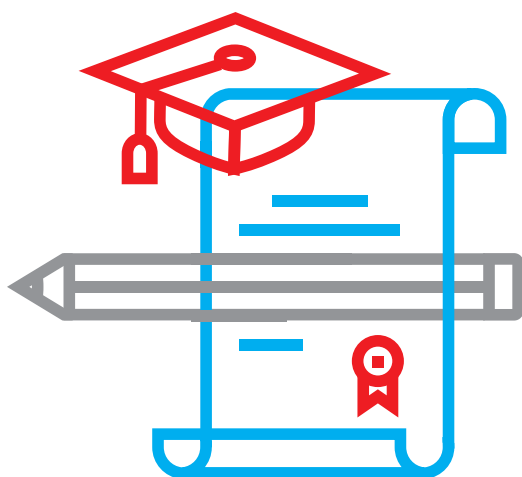
HORIZON 2017 / 2022

L'URGENCE D'UNE AMBITION

La politique culturelle est un marqueur idéologique. Le monde change, la réalité du paysage culturel est en pleine évolution. Nous faisons un constat qui est celui de la lucidité : la nécessité d'une nouvelle politique publique, dont le cœur doit être la création, avec un travail sur une offre culturelle au-delà d'une offre artistique.

L'urgence est de porter une ambition pour les secteurs de la musique et du spectacle vivant, ignorés par les politiques publiques culturelles de ces dernières années. Musique et spectacle: deux secteurs en pleine mutation structurelle où le numérique et les concentrations en sont les phénomènes les plus symboliques, autant de ruptures qui sont des occasions d'agir et d'évoluer.

Musique et spectacle doivent gérer cette transition. Pour autant, leurs efforts ne peuvent se faire sans unité et sans appui des pouvoirs publics, sans moyens renforcés, au service de la diversité et de la création. Les intervenants de cette table-ronde témoignent de leur volonté de s'inscrire dans une dynamique de politique artistique, culturelle et entrepreneuriale, projettent et partagent leurs visions.



INTERVENANTS:

Jules Frutos

Entrepreneur de spectacles
(Alias Production / Bataclan)

Frédéric Taddéi

Journaliste

Pascal Nègre

Ancien président d'Universal Music

Suzanne Combo

Artiste et déléguée générale de la Guilde
des Artistes de la Musique (GAM)

Gilles Petit

Président du CNV et entrepreneur
de spectacles (Little Bros)

Guillaume Leblanc

Directeur général du Syndicat National
de l'édition Phonographique (SNEP)

Propos

Suzanne Gombo

Artiste et déléguée générale de la GAM

« *Les artistes ne comprennent pas les dissensions entre les différents acteurs de la filière* »

L'avènement du numérique a fait que nous ne comprenions plus rien à ce qu'il se passait. Nous avons, en tant qu'artistes, du mal à concevoir le fait de ne plus recevoir d'argent. Nous nous sommes donc rassemblés pour nous poser les bonnes questions et inventer de nouvelles solutions.

Le numérique impacte tous les acteurs de la filière. Les artistes sont de plus en plus amenés à produire leurs contenus. Certes, nous bénéficions d'outils qui soutiennent la création : l'intermittence, la copie privée, le crédit d'impôt. Mais depuis trois ans à la Guilde des Artistes de la Musique, je m'aperçois à quel point il est difficile de fédérer ; le problème étant que nous, artistes, ne comprenons pas que le raisonnement en silos soit toujours d'actualité, puisqu'un artiste travaille avec différents acteurs : un éditeur phonographique, un tourneur, un producteur de spectacle, un producteur phonographique. Nous artistes, somme au centre de ce circuit. Nous ne comprenons pas les dissensions absurdes entre les différents acteurs, nous recherchons la transversalité. Nous serions plus forts en ayant un acteur central pour la musique.

L'ambition pour 2017-2022 commence par un réveil collectif de la filière musique. Il faut une solidarité entre les différents acteurs qui accompagnent l'artiste, de la création à la diffusion. Il faut que les pouvoirs publics régulent ce secteur dont l'économie a été bouleversée.»

Jules Frutos

Entrepreneur de spectacles

« Nous ne touchons aucun droit sur la captation et la diffusion, cela devient un handicap »

L'évolution de la musique enregistrée a incité les acteurs du disque à s'aventurer sur notre territoire, celui des entrepreneurs du spectacle. Les grands groupes, comme les indépendants, ont aujourd'hui leur propre filiale qui organise des tournées d'artistes.

L'impact direct du numérique se traduit notamment sur le marché de la billetterie. Auparavant, nous travaillions avec des acteurs assez mécaniques. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec les GAFAs, les Big Data. La structure de vente de billets repose sur des éléments et des moyens que nous n'avons pas, particulièrement en tant qu'acteurs indépendants. Cela crée une valeur supplémentaire qui nous échappe totalement.

Nous produisons 100% de nos spectacles, nous investissons 100% des dépenses et nous ne touchons aucun droit sur leur captation et leur diffusion. Ce n'est pas nouveau, mais cela devient un véritable handicap. Ces cinq dernières années, nous avons vu une réelle concentration d'artistes et de sociétés de production. Ainsi, comme d'autres secteurs, nous nous retrouvons face à une grande distribution et les dangers que

cela induit, vis-à-vis de la diversité, de la création. Il est nécessaire de réguler cela, pour éviter que l'offre ne soit trop pauvre.

Guillaume Leblanc

Directeur général du SNEP

« La musique expérimente la mondialisation des biens culturels »

Les barrières sont tombées. La musique a sans doute été le premier art à expérimenter et mettre en place de manière concrète cette fameuse mondialisation des biens culturels. Les artistes sont au centre de cette dynamique. Il leur est aujourd'hui beaucoup plus facile de rencontrer leur public grâce à ce nouvel environnement. Cela ouvre le champ des possibles.

Cette mondialisation des contenus, rencontre l'objectif de toute politique culturelle en matière de musique : l'accès à la culture. Tout en assumant un certain devoir de diversité. Un environnement plus ouvert crée de nouvelles perspectives, mais apporte également des interrogations légitimes. Qui dit « plus ouvert » dit « plus concurrentiel » : Le besoin de régulation est croissant. Malgré tout, dans cet environnement plus complexe, les fondamentaux restent les mêmes. Nous avons toujours toutes les catégories de métiers essentiels à la création. Nous avons toujours des passionnés de musique.

Pascal Nègre

Ancien président d'Universal Music

« Il est fondamental que le CNC s'ouvre à la création audiovisuelle dans la musique »

L'artiste est à nouveau au cœur du système. C'est une véritable révolution. Il est souvent acteur économique. Il se produit, il s'édite, il coproduit ses tournées. Auparavant, l'artiste cherchait auprès de sa maison de disque une médiatisation. Aujourd'hui, c'est souvent l'inverse. L'artiste est son propre média. Il crée sa communauté sur Internet. La maison de disque va le signer parce qu'il a fait 30 millions de vues et qu'il a 400 000 followers.

Oui, il faut aider les artistes. C'est d'ailleurs le devoir des pouvoirs publics. En les aidant, ils aideront l'ensemble de la profession. Il faut se réjouir du streaming. Je suis certain que,



dans trois ou quatre ans maximum, le marché de la musique enregistrée sera revenu à son niveau d'avant la crise de 2003. Mais qui dit «streaming» dit «fin de la copie privée». Or, la copie privée représente 25 M€ d'aides par an. Sa disparition programmée est donc un véritable enjeu. Les systèmes de crédits d'impôt sont formidables. Cependant, je remarque que ces aides sont là pour aider les nouveaux talents. Or, il est souvent beaucoup plus dur de faire un deuxième album après une première sortie qui a connu le succès. Le système d'aides, uniquement centré sur les nouveaux talents, est, je pense, une erreur majeure. Car il est aujourd'hui presque plus difficile pour un artiste connu de continuer à vendre que pour un artiste inconnu de commencer à vendre.

Dernier point : Autrefois la distribution physique de la musique se faisait avec des acteurs locaux : Carrefour, Fnac, disquaires... Aujourd'hui nous avons à faire à des acteurs mondiaux : 3 plateformes américaines. Plus de la moitié des titres écoutés en streaming font partie du fond de catalogue, plus de la moitié des titres écoutés sont des titres internationaux. Il faut laisser le business du streaming se développer, mais un jour, il faudra poser la question de la rémunération en fonction des genres musicaux. La jeune génération écoute de la musique avec les yeux. Aujourd'hui, la musique est découverte sur YouTube. Il est fondamental que le CNC s'ouvre à la création audiovisuelle dans la musique. Développer, au sein du CNC, un guichet concernant la musique à l'image, c'est juste du bon sens.»

Gilles Petit

Président du CNV et entrepreneur de spectacles

« Les applications ont développé le spectacle vivant »

L'apparition d'applications, notamment sur la billetterie, la collecte de données, les réseaux sociaux et les interactions ont profondément développé le spectacle vivant.

Le rôle du ministère de la Culture et de la Communication n'est pas exclusivement de réguler mais surtout de nous accompagner, de nous encourager, de nous écouter et de mettre en place des dispositifs qui nous permettent de vivre économiquement. Ce qui n'a pas changé en 30 ans, c'est que le développement de l'artiste est le cœur de métier du producteur.

Patrick Bloche

Député et président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée nationale

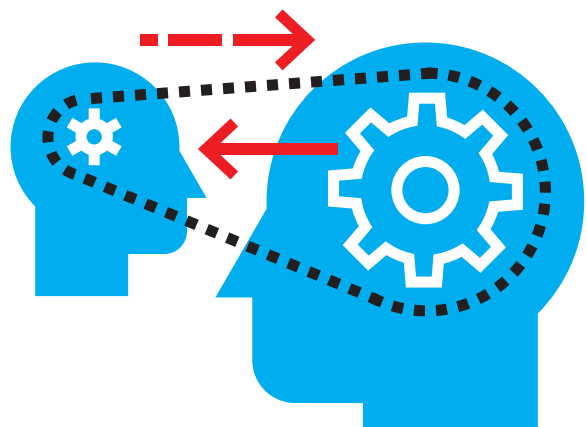
« Taxe Google : où ira l'argent ? »

J'ai beaucoup défendu le crédit d'impôt, dans tous les domaines d'intervention artistique. Je trouve que c'est une mesure fiscale vertueuse. C'est un dispositif d'avenir. J'ai l'ambition d'élargir le crédit d'impôt à tout le spectacle vivant, dans une démarche globale.

Il ne faut pas entendre la régulation comme de la réglementation. Ce n'est pas quelque chose qui empêche, mais qui permet de trouver le bon point d'équilibre. Dans le domaine culturel c'est essentiel, l'enjeu clé est le pluralisme. Et le pluralisme, c'est la diversité culturelle. La copie privée est un acquis.

Elle durera le temps qu'elle durera, mais pour l'instant il faut s'attacher à la protéger. Dans l'hémicycle, on appelle la taxe Google « l'amendement Youtube ». La taxe Google ne me pose aucun problème sur le fond mais m'interroge sur un point : où ira l'argent ? J'aurai plus d'enthousiasme pour cette mesure si je suis sûr que la musique en récupérera une bonne partie à l'arrivée.

LES REVENUS DE L'ARTISTE PEUVENT-ILS ESPÉRER PROGRESSER GRÂCE AU SPECTACLE VIVANT ?



Jules Frutos

Entrepreneur de spectacles

« On assiste à une paupérisation des artistes en développement »

« Les stars internationales confrontées à la chute de leurs revenus issus de la musique enregistrée, se rattrapent sur les spectacles et demandent des cachets excessifs. Dans le même temps, on assiste à une paupérisation des artistes en développement. »

Suzanne Gombo

Artiste et déléguée générale de la GAM

« Les artistes ont de plus en plus de mal à vivre de leur métier »

Les artistes ont de plus en plus de mal à vivre de leur métier. Le matériel de musique coûte très cher, l'investissement pour produire un disque est toujours le même. Techniquement, faire de la musique coûte toujours aussi cher et cela rapporte beaucoup moins ou, tout du moins, pas aux mêmes acteurs.

Aujourd'hui, nous parlons en termes de part de marché et pas de popularité ou même de nombre d'écoutes. Le streaming n'a pas produit « l'effet longue traîne » attendu. L'innovation va très vite, mais nous sommes tous très lents à suivre, les pouvoirs publics, comme les acteurs. Ce sont les artistes en font les frais. Le haut du panier est de plus en plus petit. C'est tout le savoir-faire qui doit être remis en question. Mise t-on encore sur des artistes pour 3 albums ? Comment fait-on des carrières ?

Guillaume Leblanc

Directeur général du SNEP

« Notre combat commun est celui du statut de l'hébergeur »

La question des revenus des artistes est légitime. Nous avons essayé d'apporter un début de réponse avec la négociation Schwartz, qui met en œuvre de manière unique au monde, la notion de rémunération minimale garantie pour tous les artistes.

Aujourd'hui, le marché de la musique retrouve des couleurs et les revenus du numérique supplantent, grâce à l'abonnement, à la fois la baisse du physique, et la baisse du téléchargement. Dans un environnement où le marché repart en croissance, par définition tout le monde est gagnant. La rémunération pour tous doit s'appréhender différemment et de manière plus lissée dans le temps.

Dans ce débat du partage de la valeur, notre combat commun, celui que l'on mène ici ou à Bruxelles, c'est la question du statut de l'hébergeur. Comment faire en sorte que demain, YouTube rémunère la création à sa juste valeur ?

La taxe YouTube n'est toujours pas votée. Nous verrons bien ce que cela donne. Reste que cette taxe ne doit absolument pas, côté producteurs, se substituer à des meilleures conditions de rémunération.»

Pascal Nègre

Ancien président d'Universal Music

« Le talent est rare. Trouver son public, le conserver, le renouveler, est exceptionnel »

Quel artiste n'a pas eu de hauts et de bas ? Le succès d'un album est magique, à chaque fois, que l'artiste soit connu ou pas. Ceci dit, à statut égal, un artiste installé, touche plus d'argent aujourd'hui qu'il y a 20 ans. La classe moyenne artistique, elle, s'est paupérisée car elle ne bénéficie pas d'aides.

Gilles Petit

Président du CNV et entrepreneur de spectacles

« Il faut développer la notion de solidarité »

I faut donner du revenu à nos artistes. C'est pour cela que toutes les aides mises en place dans le cadre du CNV sont tournées vers le soutien au développement et à la création. À travers ces aides, nous contribuons à l'emploi artistique, au revenu artistique.

Je comprends que la révolution qu'a connue la musique enregistrée a totalement modifié les formes de rémunération. Dans le spectacle vivant, j'ai tendance à dire que le revenu artistique s'est stabilisé au cours de ces 30 dernières années. Nous soutenons pendant plus longtemps les carrières d'artistes. Les artistes ne naissent pas connus, ils ont tous été en développement.

Il faut continuer à développer la notion de solidarité. Je le fais de manière très personnelle lorsque je renouvelle un contrat avec un artiste plus important. J'essaie de lui faire comprendre cette idée de solidarité. Les profits que je fais sur les artistes importants me permettent d'investir sur les nouveaux artistes. Nous devons avoir les moyens d'investir dans les nouveaux talents et les supporter.

LE PRÉ-RAPPORT « DIVERSITÉ ARTISTIQUE ET ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT : L'URGENCE D'UNE AMBITION »**Jules Frutos**

Entrepreneur de spectacles

« Halte là ! »

L e pré-rapport que m'a confié le Prodiss a pour objet d'établir une première marche dans le périmètre actuel du CNV. Le CNV, établissement totalement vertueux, propose aux producteurs de spectacle 15 000€ sur un budget de 700 000€. C'est une réalité qui ne peut plus durer.

Je ne vois pas comment notre ministère de tutelle peut nous dire qu'il nous écoute, lorsque nous nous retrouvons face à nos projets, à nos structures et à nos artistes, dans une

situation aussi ridicule. Halte là ! Nous ne sommes pas en train de définir le périmètre précis, d'une maison commune. Ce travail se fera de façon collective. La première étape est de financer urgemment le CNV à hauteur, au moins, de 30 M€ pour pouvoir libérer un travail normal des créations et des projets. »

Gilles Petit

Président du CNV et entrepreneur de spectacles

« Je porte le projet d'élargir le Centre National des Variétés »

Que les moyens du CNV soient insuffisants, c'est une évidence. Avec une augmentation du nombre des affiliés, des demandes de plus en plus importantes et dans certains territoire le désengagement de forces locales... Nous voudrions éviter que nos moyens soient du saupoudrage au lieu d'une aide effective. En tant que président du CNV, j'essaie d'être plus tourné vers l'avenir et vers du positif. L'établissement reste vertueux et actif. Je porte le projet d'élargir le Centre National des Variétés. Nous avons plus de choses en commun que de choses qui nous séparent. Le monde de la musique enregistrée et le monde du spectacle vivant se sont beaucoup rapprochés. Il nous faut une maison commune qui trouve son périmètre. Réunis et plus forts, nous serons capables d'augmenter nos rapports de forces et nos moyens au service de notre secteur d'activité. Je souhaite rencontrer le maximum de personnes durant mon mandat pour essayer de faire avancer ce sujet.

QUE FAUT-IL FAIRE ET AVEC QUI ?**Pascal Nègre**

Ancien président d'Universal Music

Pour la musique enregistrée, l'image, les multimédias, et leurs nouveaux développements, sont essentiels. L'organisme qui peut répondre en partie à notre problématique existe : c'est le CNC.

Gilles Petit

Président du CNV et entrepreneur de spectacles

Le CNV a fait la preuve de son excellent fonctionnement, de sa capacité à prendre des missions nouvelles. En ce sens il est légitime qu'il se positionne aujourd'hui dans ce débat comme l'opérateur futur.



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE

Jules Frutos

Entrepreneur de spectacles

Il faut lever une ambiguïté. Notre démarche est clairement de rester dans le périmètre du CNV. Notre objectif est de dénoncer une industrie du spectacle à deux vitesses.

Guillaume Leblanc

Directeur général du SNEP

Notre rapport vis à vis du ministère de la Culture est particulier, nous sommes la filière culturelle la moins subventionnée. Depuis une dizaine d'années le marché de la musique a considérablement évolué, mais notre socle commun est de faire rayonner les artistes. Malheureusement le grand soir n'est pas pour demain. Il faudra accompagner le ministère de la Culture. Il ne faudra pas s'interdire d'être pragmatique. L'articulation d'un fond de soutien et d'une taxe YouTube de manière conjointe se discute, mais c'est

▲ GRAND TÉMOIN

PASCAL ROGARD

Directeur de la SACD

« Pour commencer à taxer les autres, il faut se taxer soi-même »

Avant d'être à la SACD, j'ai fait toute ma carrière dans les organisations professionnelles du cinéma. Nous avons un établissement public, le CNC, intégralement financé par les salles. La diffusion a été taxée au profit de la création. Mais par la suite, grâce au soutien du CNC, le parc de salles français s'est numérisé en un an.

C'est Jack Lang en 1985 qui a eu l'idée de taxer les télévisions à 5,5%. Cette taxe, déterminante pour l'évolution du Centre National de la Cinématographie, a été décidée et maintenue de façon consensuelle entre la gauche et la droite. Une décision d'autant plus importante que quelques années plus tard, la fréquentation des salles de cinéma chutait à son plus bas niveau historique.

Si le CNC avait continué à dépendre exclusivement de la taxe sur les salles, il s'en serait retrouvé exsangue. La démarche s'est poursuivie avec la taxation des DVD, des fournisseurs d'accès internet (en tant que distributeurs de programmes audiovisuels), des services de vidéo à la demande... Depuis deux ans nous attendons l'accord de Bruxelles pour taxer les services de vidéo à la demande par abonnement, localisés à l'étranger.

Autre point primordial : le CNC est un lieu de rassemblement. Il y a autant de querelles dans le milieu du cinéma que dans le milieu de la musique, peut-être même plus ! Mais au final, nous sommes tous autour de la table.

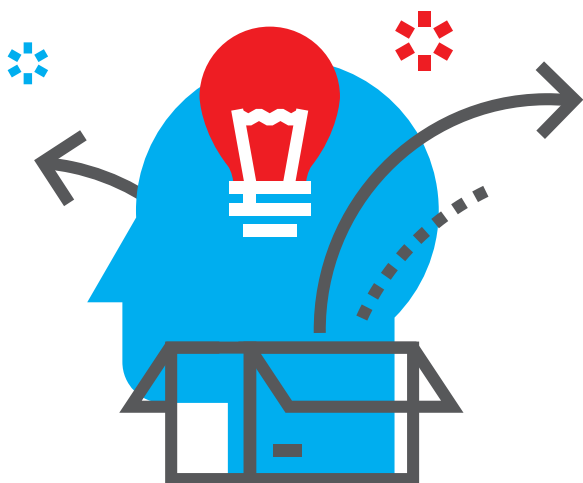
« Ce qui m'a frappé lorsque je suis passé du CNC à la SACD, c'est que tout ce dont nous bénéficions dans le cinéma, n'existait pas dans le spectacle vivant, alors que les enjeux sont les mêmes ! »

Il est essentiel de créer un sentiment d'appartenance à une communauté. Prenons l'exemple du théâtre. Il y a deux mondes : Le théâtre privé parisien, qui a d'ailleurs son compte de soutien, et le théâtre public. Entre les deux, de hautes barrières. Des difficultés à communiquer. Le théâtre s'articule autour d'un pôle de Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) - qui a œuvré à une certaine période pour que le Centre de la Musique n'existe pas. Il y a deux pôles syndicaux. Eux, ne voient pas d'un très bon œil une organisation sur le modèle du CNC.

Ils dénoncent une privatisation du spectacle vivant. Privatiser des entreprises qui, par définition, ne sont pas rentables sans leurs dotations publiques ? Je n'y crois pas.

Ce qu'il faut, c'est développer de nouvelles ressources. Etrangées entre la baisse de leurs dotations budgétaires et les nouvelles dépenses qu'on leur a imputées, les collectivités territoriales réduisent leur contribution au spectacle vivant et cela s'en ressent sur l'accueil des spectacles, sur la création. Trouvons également des fonds nouveaux pour financer la diffusion, car les auteurs dépendent économiquement de la diffusion de leurs pièces.

« Pour en revenir à la musique, on ne peut pas dissocier la musique enregistrée du spectacle vivant. La source de financement potentielle du spectacle vivant musical, c'est l'enregistrement. »



Si la musique enregistrée avait de façon symbolique, taxé les CD à l'époque où ils se vendaient bien pour créer un établissement public? Au moment où l'industrie des CD s'est effondrée sous le coup de la piraterie, il aurait fallu trouver des contreparties. Et naturellement les contreparties auraient été du côté des fournisseurs d'accès à internet et des opérateurs téléphoniques, responsable d'une piraterie qui leur permettait de vendre des abonnements.

Pour commencer à taxer les autres, il faut se taxer soi-même. S'il n'y avait pas eu la taxe sur les salles de cinéma, jamais il n'y aurait eu l'idée d'aller créer un établissement grâce aux taxes sur les télévisions. Il est nécessaire que le spectacle vivant en France trouve des recettes extrabudgétaires.

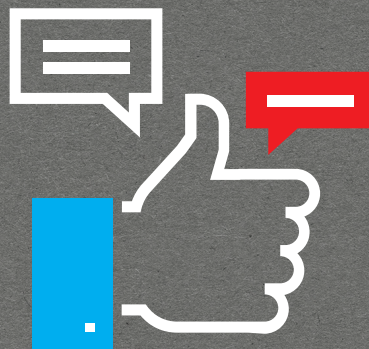
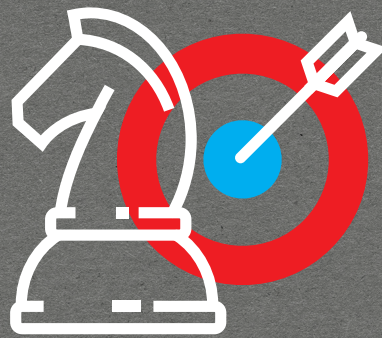
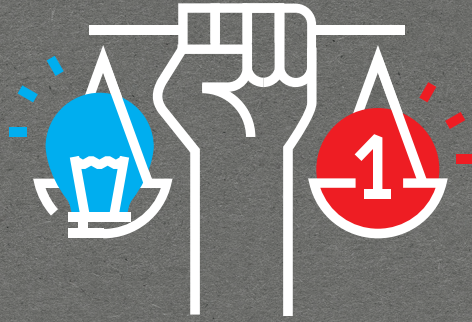
Il faut développer un consensus, une solidarité, il faut que chacun oublie ses intérêts immédiats.

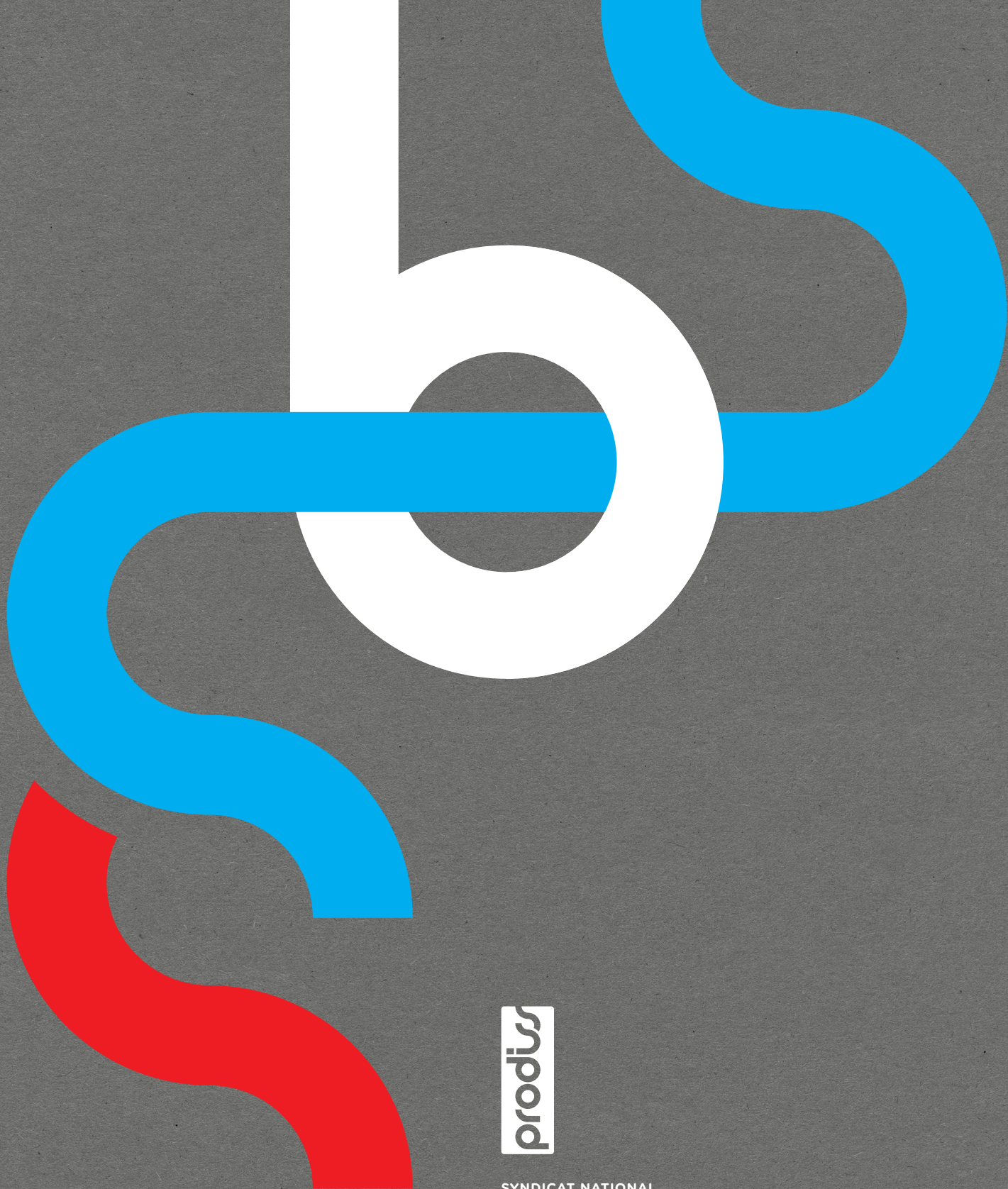
« La démarche du PRODISS est une démarche dynamique, qui fait bouger les choses. L'avenir appartient à ceux qui ont des idées. »



CRÉDIT PHOTO : PHILIPPE LEVY/VILLETTE SONIQUE







prodiss

SYNDICAT NATIONAL
DES PRODUCTEURS
DIFFUSEURS, FESTIVALS
ET SALLES DE SPECTACLE
MUSICAL ET DE VARIÉTÉ

23, RUE DU RENARD 75004 PARIS

T +33 1 42 65 73 13

F +33 1 42 65 73 23

S WWW.PRODISS.ORG

WWW.PROSCENIUM.FR

E PRODISS@PRODISS.ORG

TWITTER @PRODISS
